

La consommation de soins courants fournis par les médecins spécialistes en ville, hors médecins généralistes, s'élève à 14,9 milliards d'euros en 2023. Depuis le rebond de l'activité en 2021, à la suite de la crise sanitaire, les dépenses de soins de médecins spécialistes sont particulièrement dynamiques : elles augmentent de 6,6 % en 2023, après +4,4 % en 2022. Les médecins spécialisés dans l'imagerie médicale contribuent à environ un quart de cette croissance. La part des dépassements dans les honoraires des médecins spécialistes, après avoir été stable durant près de dix ans, augmente depuis 2020. En 2023, elle est tirée notamment par l'ophtalmologie et l'imagerie médicale. En 2023, la part des dépenses supportées par les ménages augmente de 0,6 point, pour s'établir à 11,1 % tandis que celle financée par la Sécurité sociale recule de 1 point, à 69,3 %.

La consommation de soins courants de médecins spécialistes augmente fortement en 2023

La consommation de soins courants de médecins spécialistes, hors médecins généralistes, en ville (en cabinets libéraux, centres de santé ou dispensaires) s'élève à 14,9 milliards d'euros en 2023, soit 5,9 % de la consommation de soins et de biens médicaux. Après un très fort rebond en 2021 (+8,2 %) et une croissance plus modérée en 2022 (+4,4 %), celle-ci augmente de nouveau fortement en 2023 (+6,6 %) [tableau 1].

En dix ans, les dépenses de soins courants de médecins spécialistes ont augmenté trois fois plus vite que les dépenses de soins courants de médecins généralistes (+38 % contre +13 %).

En 2023, l'augmentation des soins courants de médecins spécialistes s'explique aux trois quarts par un effet volume et pour un quart par un effet prix. Alors que le volume de soins courants des médecins spécialistes avait fortement ralenti en 2022 (+2,6 % après +11,2% en 2022), celui-ci réaccélère à +4,9 % en 2023 (graphique 1).

En 2023, le prix des soins courants de médecins spécialistes augmente de 1,6 %, soit plus faiblement qu'en 2022 (+1,8 %). En 2021, avec la fin du dispositif d'indemnisation pour perte d'activité¹ (DIPA), les prix des soins courants avaient nettement baissé (-2,7 %).

Tableau 1 Consommation de soins courants de médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes)

| | 2013 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 |
|------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
| En millions d'euros | | | | | | |
| Soins courants | 10 737 | 12 527 | 12 331 | 13 345 | 13 929 | 14 854 |
| Honoraires ¹ | 10 040 | 11 700 | 11 024 | 12 441 | 12 921 | 13 964 |
| Contrats et assimilés ² | 16 | 107 | 596 | 208 | 237 | 245 |
| Prise en charge des cotisations | 682 | 721 | 710 | 695 | 772 | 646 |
| Évolution (en %) | 1,4 | 3,1 | -1,6 | 8,2 | 4,4 | 6,6 |
| Dont volume (en %) | 1,3 | 2,1 | -5,8 | 11,2 | 2,6 | 4,9 |
| Dont prix (en %) | 0,1 | 1,0 | 4,5 | -2,7 | 1,8 | 1,6 |

1. Ce poste comprend les honoraires versés au titre de la consultation et des visites, des actes techniques et des téléconsultations.

2. Ce poste comprend les rémunérations liées aux contrats, les dépenses forfaitaires, les aides liées à la télétransmission, le forfait patientèle médecin traitant (FPMT) et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA).

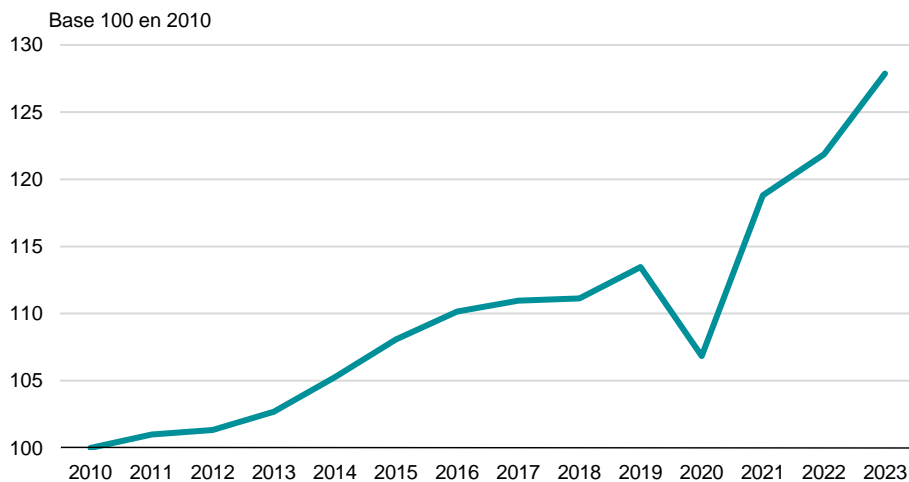
Lecture > En 2023, la consommation de soins de médecins spécialistes en ville, hors médecins généralistes, s'élève à 14 854 millions d'euros, dont 646 millions d'euros de prise en charge des cotisations sociales par l'Assurance maladie. Elle augmente en 2023 de 6,6 % en valeur. Cette évolution se décompose en une hausse de 4,9 % du volume de soins et d'une hausse de 1,6 % du prix.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix.

¹ Les montants versés en 2020 au titre du DIPA sont comptabilisés comme un pur effet prix. L'extinction du dispositif en 2021 induit donc, toutes choses égales par

ailleurs, un recul des prix des soins des professionnels de santé.

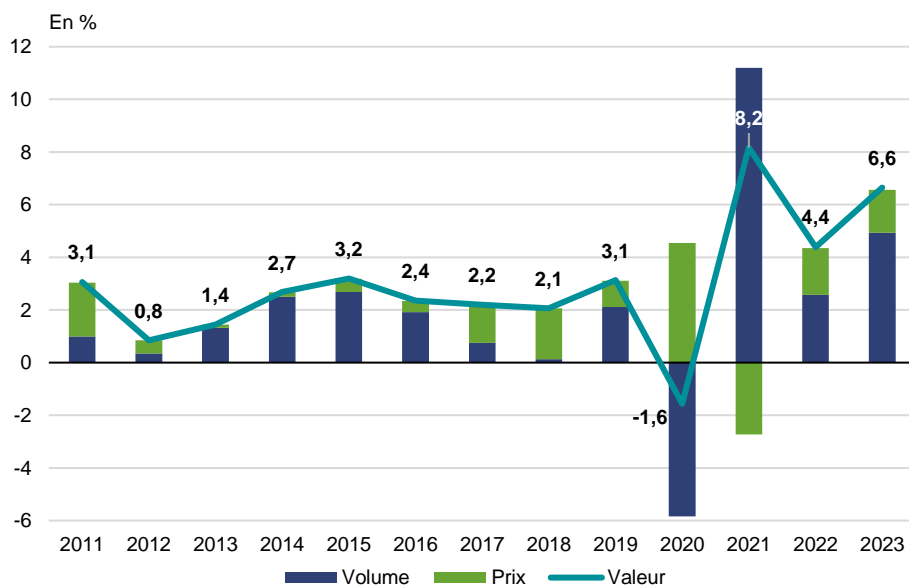
Graphique 1 Les soins courants de médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes) en volume



Lecture > En 2023, le volume de soins de médecins spécialistes s'élève à 128 en comparaison de l'année de référence 2010 dont le niveau est fixé à 100. Autrement dit, en 2023, le volume de soins est donc supérieur de 28 % au niveau de 2010.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix.

Graphique 2 Partage volume-prix de l'évolution de la consommation des soins de médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes)



Lecture > La valeur des soins de médecins spécialistes augmente de 6,6 % en 2023. Cette hausse se décompose en une hausse de 1,6 % du prix des soins et une hausse de 4,9 % du volume de soins.

Sources > DREES, comptes de la santé ; Insee pour les indices des prix.

En 2023, les actes techniques constituent la majorité des soins dispensés par les médecins spécialistes

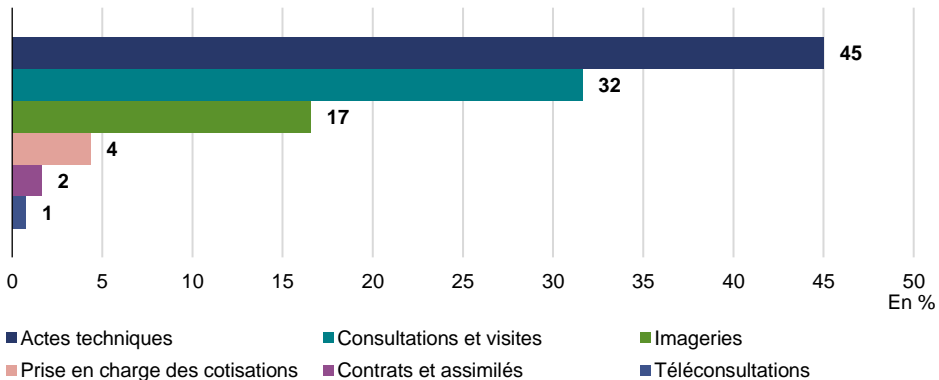
Les actes techniques représentent le premier poste des dépenses des médecins spécialistes (hors médecins généralistes), atteignant 45 % du total en 2023, contre 33 % pour les consultations, visites et téléconsultations. La proportion des actes techniques augmente de 0,7 point de pourcentage en 2023, tandis que celle des consultations n'augmente que de 0,2 point. La part des actes d'imagerie, qui représentent 17 % des dépenses, est également en hausse de 0,5 point par rapport à 2022. Le reste des dépenses est constitué de la prise en charge des cotisations à 4 % et de rémunérations complémentaires des médecins liées à de contrats et assimilés (2 %) [graphique 3].

Même si elle reste limitée, la part des contrats et assimilés croît régulièrement depuis dix ans.

Ces rémunérations complémentaires recouvrent des dispositifs variés visant à améliorer la qualité des soins, à élargir l'offre ou encore à améliorer le parcours de santé des patients, par exemple *via* des aides à l'embauche d'assistants médicaux ou *via* des protocoles de coopération entre professionnels de santé.

En 2023, les contrats et assimilés augmentent de 3,5 %, principalement en raison du dynamisme de la rémunération sur objectif de santé publique (ROSP) qui s'élève à 120 millions d'euros, enregistrant une hausse de 4,2 %. Les dépenses allouées aux communautés professionnelles territoriales (CPTS) s'élèvent à 28 millions d'euros en 2023, en hausse de 11,3 %. Enfin, les forfaits patientèle médecin traitant (FPMT) versés à des médecins spécialistes ayant la fonction de médecin traitant atteignent 32 millions d'euros en 2023.

Graphique 3 Structure de la dépense de soins courants de médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes) en 2023



Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 2 Montants des contrats et assimilés des médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes)

| | En millions d'euros | | |
|--|---------------------|------------|------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 |
| Contrats et assimilés | 208 | 237 | 245 |
| Forfait patientèle médecin traitant (FPMT) | 30 | 30 | 32 |
| Rémunération sur objectifs de santé publique (ROSP) | 106 | 115 | 120 |
| Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) | 18 | 26 | 28 |
| Autres contrats et rémunérations assimilés | 53 | 66 | 65 |

Note > Les autres contrats incluent notamment les services d'accès aux soins, les incitations à l'installation en zone sous-dotée, l'aide à l'embauche d'assistants médicaux et le dispositif d'indemnisation de la perte d'activité (DIPA).

Source > DREES, comptes de la santé.

Les spécialités de « médecine » et de « plateaux techniques » représentent les deux tiers des soins de spécialistes

Dans cette édition des comptes de la santé, le montant des soins de médecins spécialistes (hors médecine générale) est décomposé par familles de spécialités. On distingue les spécialités de « chirurgie », les spécialités de « médecine » (dont les praticiens ne pratiquent pas d'interventions chirurgicales), les spécialités « mixtes » (qui peuvent combiner une pratique médicale et chirurgicale) et les spécialités « de plateaux techniques » (en cas d'utilisation d'équipements, installations et dispositifs médicaux pour le diagnostic et le traitement des patients). L'essentiel des soins de spécialistes en ville est réalisé par les spécialités médicales, mixtes et de plateaux techniques.

La famille des spécialités « de médecine » recouvre des spécialités variées, telles que la cardiologie, la psychiatrie ou encore la rhumatologie, et constitue la première composante des soins de spécialistes (34 % en 2023) [graphique 4].

Viennent ensuite les spécialités de « plateaux techniques » (32 % du total) qui incluent l'imagerie médicale, la radiothérapie ainsi que l'anatomocytopathologie¹.

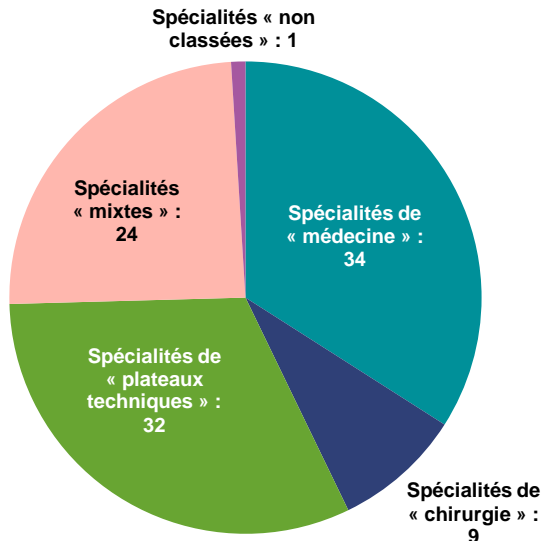
Les spécialités « mixtes », regroupant l'ophtalmologie, la gynécologie et l'obstétrique ainsi que l'oto-rhino-laryngologie (ORL), constituent le troisième bloc, avec 24 % des soins.

Les spécialités de « chirurgie » telles que la chirurgie orthopédique et traumatologie ou la chirurgie urologique sont moins représentées en ville (9 % des soins de spécialistes). L'essentiel de l'activité est en effet réalisé au sein d'hôpitaux publics (y compris établissements à but non lucratif) ou de cliniques privées.

Les spécialités « non classées ailleurs » rassemblent la médecine légale et expertises médicales, la médecine de santé publique et la médecine sociale, et comptent pour 1 % des soins de spécialistes.

Graphique 4 Répartition par famille de spécialités des dépenses de soins courants de médecins spécialistes en ville en 2023 (hors médecins généralistes)

Parts en %



Lecture > En 2023, les spécialités « de médecine » représentent 34 % des dépenses de soins courants de médecins spécialistes, hors généralistes et hors salariés hospitaliers.

Source > DREES, comptes de la santé.

¹ Spécialité dédiée à l'examen des organes, tissus ou cellules, afin de détecter et d'analyser les anomalies associées à des maladies.

L'imagerie médicale : principal moteur de la croissance des soins de médecins spécialistes

Au sein de la famille des spécialités de « médecine », les soins de cardiologie et de médecine vasculaire (1 490 millions d'euros) augmentent de 9,7 % et soutiennent le dynamisme des soins de médecins spécialistes. À l'inverse, la neuropsychiatrie et psychiatrie (842 millions d'euros, +6,4 %), la dermatovénérologie (541 millions d'euros, +5,6 %) et la pédiatrie (464 millions d'euros, +3,4 %) augmentent à un rythme moins soutenu. Les dépenses des spécialités de « chirurgie » augmentent, quant à elles, de 8,1 %. La chirurgie orthopédique et traumatologique représente la plus grande part de ces dépenses, totalisant 466 millions d'euros en 2023.

En 2023, les soins courants de médecins spécialistes s'élèvent à 14,8 milliards d'euros, en hausse de 6,6 % (tableau 3). Leur croissance est surtout portée par l'imagerie médicale (famille des plateaux techniques).

Les soins d'ophtalmologie représentent la principale spécialité parmi la famille des spécialités « mixtes ». En 2023, ils atteignent 2 135 millions d'euros, marquant une progression de 8,2 % par rapport à 2022.

Ces montants révèlent une concentration marquée des dépenses dans certaines spécialités. En effet, l'imagerie médicale, l'ophtalmologie, la cardiologie et la médecine vasculaire, ainsi que la neuropsychiatrie et psychiatrie représentent à elles seules près de la moitié des dépenses de soins de médecins spécialistes. En ajoutant la radiothérapie et la gynécologie-obstétrique, ces huit spécialités regroupent presque les deux tiers des soins totaux de médecins spécialistes.

Tableau 3 Décomposition par spécialités des montants des soins courants des médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes)

En millions d'euros

| | Niveaux | | | Taux d'évolution (en %) en 2023 | Structure (en %) en 2023 |
|---|---------------|---------------|---------------|---------------------------------|--------------------------|
| | 2021 | 2022 | 2023 | | |
| Spécialités de « médecine » | 4 508 | 4 733 | 5 056 | 6,8 | 34,0 |
| Cardiologie et médecine vasculaire | 1 273 | 1 359 | 1 490 | 9,7 | 10,0 |
| Neuropsychiatrie et psychiatrie | 758 | 791 | 842 | 6,4 | 5,7 |
| Dermato-vénérologie | 504 | 512 | 541 | 5,6 | 3,6 |
| Pédiatrie | 419 | 449 | 464 | 3,4 | 3,1 |
| Anesthésie et réanimation | 272 | 291 | 306 | 4,9 | 2,1 |
| Pneumologie | 266 | 275 | 296 | 7,5 | 2,0 |
| Rhumatologie | 280 | 284 | 287 | 1,2 | 1,9 |
| Gastro-entérologie et hépatologie | 226 | 233 | 240 | 3,0 | 1,6 |
| Neurologie | 213 | 222 | 238 | 7,4 | 1,6 |
| Endocrinologie et métabolisme | 122 | 130 | 139 | 7,2 | 0,9 |
| Autres spécialités de « médecine » ¹ | 85 | 94 | 111 | 18,2 | 0,7 |
| Rééducation et réadaptation fonctionnelle | 62 | 64 | 69 | 8,0 | 0,5 |
| Oncologie et hématologie | 29 | 31 | 34 | 9,9 | 0,2 |
| Spécialités de « chirurgie » | 1 129 | 1 208 | 1 306 | 8,1 | 8,8 |
| Chirurgie orthopédique et traumatologie | 388 | 429 | 466 | 8,6 | 3,1 |
| Chirurgie urologique | 188 | 208 | 232 | 11,6 | 1,6 |
| Autres spécialités de « chirurgie » ² | 176 | 191 | 212 | 11,0 | 1,4 |
| Chirurgie orale, maxillo-faciale et stomatologie | 198 | 194 | 201 | 3,8 | 1,4 |
| Chirurgie générale | 108 | 110 | 110 | 0,4 | 0,7 |
| Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire | 71 | 76 | 84 | 10,0 | 0,6 |
| Spécialités de « plateaux techniques » | 4 280 | 4 435 | 4 715 | 6,3 | 31,7 |
| Imagerie médicale | 3 033 | 3 131 | 3 365 | 7,5 | 22,7 |
| Radiothérapie | 992 | 1 050 | 1 105 | 5,2 | 7,4 |
| Anatomocytopathologie | 256 | 255 | 245 | -3,8 | 1,7 |
| Spécialités « mixtes » | 3 301 | 3 419 | 3 633 | 6,3 | 24,5 |
| Ophtalmologie | 1 871 | 1 974 | 2 135 | 8,2 | 14,4 |
| Gynécologie et obstétrique | 969 | 964 | 988 | 2,5 | 6,7 |
| Otorhinolaryngologie (ORL) | 461 | 481 | 510 | 6,0 | 3,4 |
| Spécialités « non classées ailleurs »³ | 127 | 134 | 145 | 8,5 | 1,0 |
| Total médecins spécialistes (hors médecins généralistes) | 13 345 | 13 929 | 14 854 | 6,6 | 100,0 |

1. Les autres spécialités de « médecine » contiennent la médecine génétique, la médecine interne, la néphrologie, la gériatrie, la médecine des maladies infectieuses et tropicales, la médecine d'urgence et l'allergologie.

2. Les autres spécialités de « chirurgie » contiennent la neurochirurgie, la chirurgie infantile, la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique et la chirurgie viscérale et digestive.

3. Les spécialités « non classées ailleurs » contiennent la médecine légale et les expertises médicales, la santé publique et la médecine sociale ainsi que les soins des médecins dont la spécialité n'est pas identifiée dans les données.

Lecture > En 2023, les dépenses de soins courants de médecins spécialistes associées à l'ophtalmologie s'élèvent à 2 135 millions d'euros, représentant une part de 14,4 % du total des soins de médecins spécialistes.

Source > DREES, comptes de la santé.

Une progression des effectifs principalement soutenue par les spécialités de « médecine » en 2023

Au cours des dix dernières années, les effectifs des médecins spécialistes, hors médecins généralistes et hors salariés hospitaliers exclusifs, ont crû régulièrement (+0,7 % en moyenne annuelle). Après une nette progression entre début 2019 et début 2020 (+2 %), la croissance des effectifs s'est stabilisée autour de 0,5 % au cours des deux années suivantes. Entre janvier 2022 et janvier 2023, les effectifs des médecins spécialistes affichent de nouveau une hausse plus marquée de 1,7 %.

Les spécialités de « médecine » (51,7 % du total au 1^{er} janvier 2023), en hausse de 2,5 %, sont ceux qui

ont le plus contribué à la croissance des effectifs au 1^{er} janvier 2023. Les effectifs des spécialités de « chirurgie » conservent leur dynamisme (+2,1 % par rapport à 2022). Les médecins de spécialités de « plateaux techniques » augmentent de 1,9 % entre début 2022 et début 2023.

Les effectifs de la famille des spécialités « mixtes » sont stables (0,0 %) : la baisse des effectifs en gynécologie-obstétrique (-1,0 %) est compensée par l'augmentation du nombre d'ophtalmologues (+1,1 %), les effectifs en otorhinolaryngologie (ORL) étant par ailleurs stables (*tableau 4*).

Enfin, les effectifs des spécialités « non classées ailleurs » (6,8 % du total au 1^{er} janvier 2023) reculent de 1,2 % en 2023.

Tableau 4 Effectifs de médecins spécialistes (hors généralistes et hors salariés hospitaliers exclusifs) par famille de spécialités, au 1^{er} janvier

| | 2021 | 2022 | 2023 | Taux d'évolution (en %) 2023 | Structure (en %) |
|---|---------------|---------------|---------------|------------------------------|------------------|
| Spécialités de « médecine » | 37 170 | 37 580 | 38 500 | 2,5 | 51,7 |
| Cardiologie et médecine vasculaire | 5 860 | 6 070 | 6 370 | 4,9 | 8,6 |
| Neuropsychiatrie et psychiatrie | 7 900 | 7 860 | 7 990 | 1,6 | 10,7 |
| Dermato-vénéréologie | 3 130 | 3 060 | 3 050 | -0,3 | 4,1 |
| Pédiatrie | 3 980 | 3 970 | 4 010 | 1,0 | 5,4 |
| Anesthésie et réanimation | 5 230 | 5 380 | 5 530 | 2,8 | 7,4 |
| Pneumologie | 1 440 | 1 440 | 1 460 | 2,0 | 2,0 |
| Rhumatologie | 1 750 | 1 730 | 1 690 | -1,9 | 2,3 |
| Gastro-entérologie et hépatologie | 2 300 | 2 270 | 2 250 | -1,0 | 3,0 |
| Neurologie | 1 110 | 1 150 | 1 210 | 4,9 | 1,6 |
| Endocrinologie et métabolisme | 990 | 1 000 | 1 020 | 2,0 | 1,4 |
| Autres spécialités de « médecine » ¹ | 2 220 | 2 370 | 2 570 | 8,4 | 3,4 |
| Rééducation et réadaptation fonctionnelle | 800 | 810 | 840 | 3,7 | 1,1 |
| Oncologie et hématologie | 450 | 480 | 520 | 7,9 | 0,7 |
| Spécialités de « chirurgie » | 8 900 | 9 010 | 9 200 | 2,1 | 12,3 |
| Chirurgie orthopédique et traumatologie | 2 810 | 2 870 | 2 950 | 3,0 | 4,0 |
| Chirurgie urologique | 1 140 | 1 170 | 1 230 | 5,6 | 1,7 |
| Autres spécialités de « chirurgie » ² | 2 010 | 2 070 | 2 140 | 3,2 | 2,9 |
| Chirurgie orale, maxillo-faciale et stomatologie | 880 | 860 | 860 | 0,4 | 1,2 |
| Chirurgie générale | 1 350 | 1 330 | 1 260 | -5,2 | 1,7 |
| Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire | 720 | 730 | 770 | 5,1 | 1,0 |
| Spécialités de « plateaux techniques » | 8 830 | 8 900 | 9 070 | 1,9 | 12,2 |
| Imagerie médicale | 7 440 | 7 510 | 7 670 | 2,1 | 10,3 |
| Radiothérapie | 570 | 600 | 620 | 4,0 | 0,8 |
| Anatomocytopathologie | 810 | 790 | 780 | -2,1 | 1,0 |
| Spécialités « mixtes » | 12 870 | 12 650 | 12 650 | 0,0 | 17,0 |
| Ophtalmologie | 5 270 | 5 200 | 5 260 | 1,1 | 7,1 |
| Gynécologie et obstétrique | 5 300 | 5 190 | 5 140 | -1,0 | 6,9 |
| Otorhinolaryngologie (ORL) | 2 290 | 2 260 | 2 260 | 0,0 | 3,0 |
| Spécialités « non classées ailleurs »³ | 5 200 | 5 140 | 5 080 | -1,2 | 6,8 |
| Total médecins spécialistes (hors médecins généralistes, biologistes et professionnels de la recherche médicale) | 72 960 | 73 280 | 74 500 | 1,7 | 100,0 |

1. Les autres spécialités de « médecine » contiennent la médecine génétique, la médecine interne, la néphrologie, la gériatrie, la médecine des maladies infectieuses et tropicales, la médecine d'urgence et l'allergologie.

2. Les autres spécialités de « chirurgie » contiennent la neurochirurgie, la chirurgie infantile, la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique et la chirurgie viscérale et digestive.

3. Les spécialités « non classées ailleurs » contiennent la médecine légale et les expertises médicales, la santé publique, la médecine du travail et la médecine sociale.

Note > Ne sont comptabilisés ici que les médecins en exercice libéral exclusif ou mixte (libéral et salarié). Pour plus d'informations sur les effectifs hospitaliers, voir la fiche 3.

Lecture > Au 1^{er} janvier 2023, 74 500 médecins spécialistes exercent en France, dont 38 500 médecins en spécialités de « médecine ».

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > ANS ; calculs DREES ; DREES, RPPS 2013-2023.

En 2023, une accélération des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes portée par l'imagerie médicale

Les dépassements d'honoraires continuent de représenter une part importante des honoraires des médecins spécialistes, hors médecins généralistes (17,1 % en 2023) [graphique 5]. Après une quasi-stabilité de la part des dépassements dans le total des soins de spécialistes entre 2011 et 2020 (autour de 15,5 %), celle-ci est en nette hausse ces trois dernières années. Les dépassements augmentent en effet plus fortement que le reste des honoraires : +13,7 % en 2023, après +5,8 % en 2022 et +16,4 % en 2021.

En 2023, la part des dépassements d'honoraires pour la famille des spécialités de « médecine » représente 29 % du total des dépassements de médecins spécialistes, en recul de 0,2 point. Au sein de cette famille de spécialités, ce sont principalement les soins de cardiologie et de médecine vasculaire qui alimentent la croissance des dépassements d'honoraires, avec une augmentation d'environ 23 % (tableau 5).

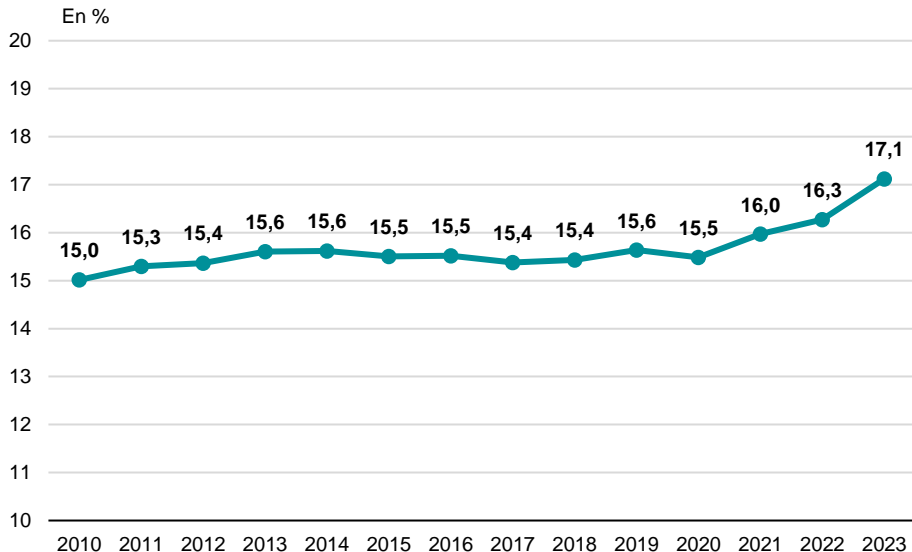
Les spécialités de « chirurgie » constituent une part moins importante des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes (14,3 % en 2023).

En 2023, alors que les spécialités de « plateaux techniques » représentent 31,7 % des dépenses de soins courants des médecins spécialistes, elles représentent 18,6 % des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes. Ces dépassements représentent environ 10 % des honoraires de ces spécialités.

En particulier, l'imagerie médicale, contribue significativement à la hausse des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes en 2023. Avec un montant de 422 millions d'euros, elle affiche une forte progression (+ 21,8 %) et se classe comme le premier contributeur à la croissance des dépassements d'honoraires des médecins spécialistes.

Les spécialités « mixtes » contribuent également à l'augmentation des dépassements d'honoraires des soins de médecins spécialistes. Ces dernières enregistrent une hausse de 11,3 %, principalement tirée par les soins ophtalmologiques (519 millions d'euros en 2023).

Graphique 5 Part des dépassements dans les honoraires des médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes)



Lecture > En 2023, les dépassements représentent 17,1 % des honoraires des spécialistes, hors médecins généralistes.

Source > DREES, comptes de la santé.

Tableau 5 Dépassesments d'honoraires des médecins spécialistes en ville (hors généralistes) par famille de spécialités en 2023

En millions d'euros

| | Niveaux (en millions d'euros) | Structure (en %) | Taux de croissance 2023 (en %) | Part des dé- passesments dans les honoraires (en %) |
|---|-------------------------------------|---------------------|---|---|
| Spécialités de « médecine » | 693 | 29,0 | 12,8 | 14,8 |
| Neuropsychiatrie et psychiatrie | 174 | 7,3 | 11,2 | 22,0 |
| Dermato-vénérologie | 108 | 4,5 | 12,5 | 21,4 |
| Cardiologie et médecine vasculaire | 96 | 4,0 | 22,9 | 6,9 |
| Pédiatrie | 84 | 3,5 | 6,0 | 20,0 |
| Anesthésie et réanimation | 59 | 2,5 | 16,0 | 20,9 |
| Rhumatologie | 55 | 2,3 | 9,0 | 20,4 |
| Gastro-entérologie et hépatologie | 27 | 1,1 | 10,3 | 12,3 |
| Endocrinologie et métabolisme | 26 | 1,1 | 9,4 | 20,3 |
| Neurologie | 18 | 0,8 | 17,5 | 8,2 |
| Pneumologie | 15 | 0,6 | 19,7 | 5,5 |
| Autres spécialités de « médecine » ¹ | 13 | 0,5 | 18,7 | 13,3 |
| Rééducation et réadaptation fonctionnelle | 12 | 0,5 | 12,2 | 19,0 |
| Oncologie et hématologie | 5 | 0,2 | 12,1 | 14,7 |
| Spécialités de « chirurgie » | 343 | 14,3 | 10,1 | 27,9 |
| Chirurgie orthopédique et traumatologie | 122 | 5,1 | 12,1 | 27,9 |
| Chirurgie orale, maxillo-faciale et stomatologie | 76 | 3,2 | 2,1 | 39,9 |
| Chirurgie urologique | 58 | 2,4 | 14,9 | 26,8 |
| Autres spécialités de « chirurgie » ² | 57 | 2,4 | 15,1 | 28,7 |
| Chirurgie générale | 22 | 0,9 | 4,5 | 21,6 |
| Chirurgie thoracique et cardio-vasculaire | 6 | 0,3 | 10,9 | 7,9 |
| Spécialités de « plateaux techniques » | 444 | 18,6 | 20,8 | 9,9 |
| Imagerie médicale | 422 | 17,7 | 21,8 | 13,2 |
| Anatomocytopathologie | 11 | 0,5 | 2,6 | 4,6 |
| Radiothérapie | 10 | 0,4 | 6,7 | 1,0 |
| Spécialités « mixtes » | 891 | 37,3 | 11,3 | 26,0 |
| Ophthalmologie | 519 | 21,7 | 13,9 | 25,7 |
| Gynécologie et obstétrique | 273 | 11,4 | 7,3 | 29,4 |
| Otorhinolaryngologie (ORL) | 99 | 4,1 | 9,9 | 20,7 |
| Spécialités « non classées »³ | 20 | 0,8 | ns | 15,5 |
| Total médecins spécialistes (hors médecins généralistes) | 2 391 | 100,0 | 13,7 | 17,1 |

ns : non significatif.

1. Les autres spécialités de « médecine » contiennent la médecine génétique, la médecine interne, la néphrologie, la gériatrie, la médecine des maladies infectieuses et tropicales, la médecine d'urgence et l'allergologie.

2. Les autres spécialités de « chirurgie » contiennent la neurochirurgie, la chirurgie infantile, la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique et la chirurgie viscérale et digestive.

3. Les spécialités « non classées » contiennent la médecine légale et expertises médicales, santé publique et la médecine sociale ainsi que les soins des médecins dont la spécialité n'est pas identifiée dans les données.

Note > La part des dépassements rapporte le total des dépassements facturés à l'ensemble des honoraires facturés par les médecins. Elle combine à la fois le taux moyen de dépassements tarifaires sur chaque acte, mais également la part des médecins habilités à pratiquer des dépassements d'honoraire ainsi que la part des actes sujets à dépassements. Cette part n'est donc pas directement comparable à un taux de dépassements des médecins en secteur 2.

Lecture > En 2023, le montant des dépassements d'honoraires attribué à l'ophtalmologie s'élève à 519 millions d'euros, représentant une part de 21,7 % du total des dépassements des médecins spécialistes, hors médecins généralistes.

Source > DREES, comptes de la santé.

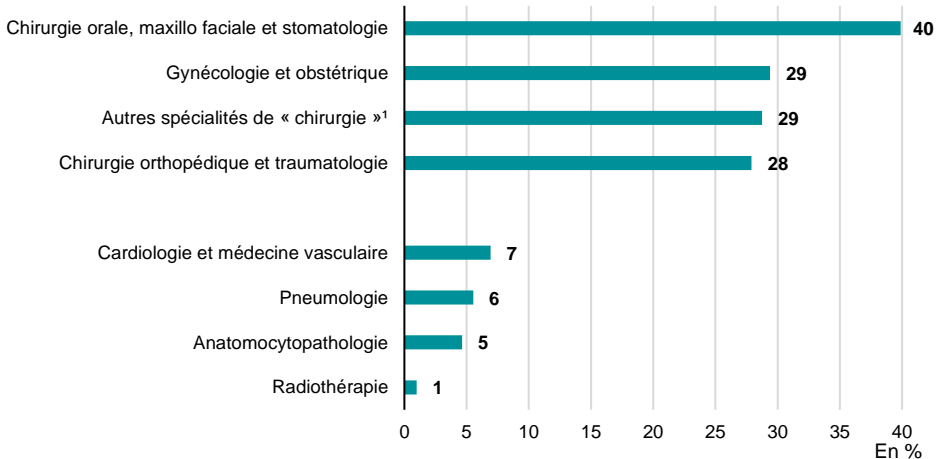
Des parts de dépassements dans les honoraires très hétérogènes selon la spécialité

Au sein des spécialités chirurgicales, la chirurgie orale, maxillo-faciale et stomatologique est la spécialité qui enregistre la part de dépassements dans les honoraires la plus élevée (40 %).

Juste derrière, on trouve la gynécologie-obstétrique ou la chirurgie orthopédique et traumatologique, avec près de 30 % de dépassements dans le total des honoraires en 2023.

À l'opposé, les dépassements sont quasi inexistantes en radiothérapie, avec 1 % du total des honoraires (graphique 6).

Graphique 6 Spécialités médicales en ville aux parts de dépassements d'honoraires les plus basses et les plus élevées dans le total des soins, en 2023



1. Les autres spécialités de « chirurgie » contiennent la neurochirurgie, la chirurgie infantile, la chirurgie plastique reconstructrice et esthétique et la chirurgie viscérale et digestive.

Lecture > En 2023, la part des dépassements des médecins spécialistes en radiothérapie au sein de leurs honoraires s'élève à 1 %.

Source > DREES, comptes de la santé.

Une poursuite de la hausse du taux du reste à charge des ménages en 2023

En 2023, la consommation de soins de médecins spécialistes (hors généralistes), en ville, est couverte à hauteur de 69,3 % par la Sécurité sociale, 0,2 % par l'État, et 19,3 % par les organismes complémentaires (tableau 6).

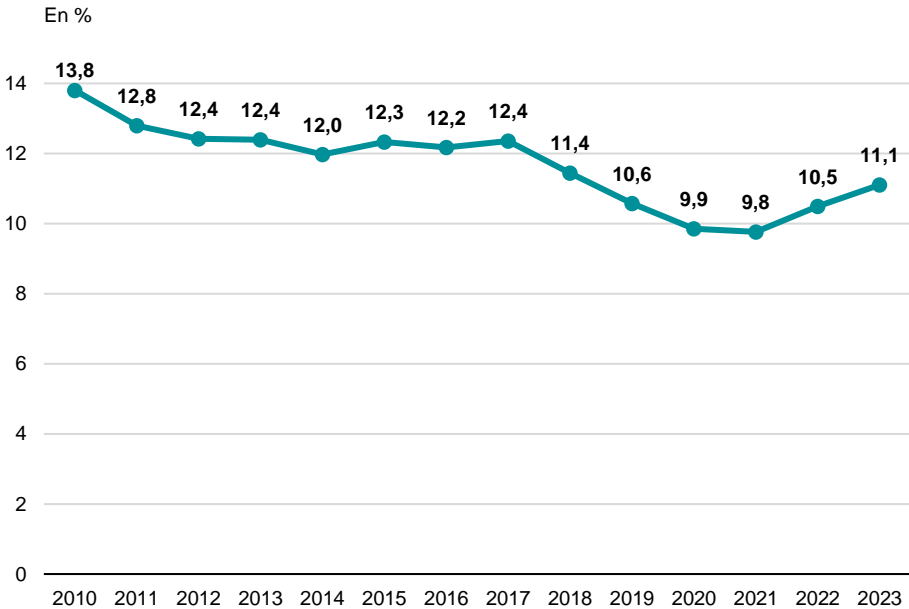
Les ménages financent 11,1 % de ces soins, une part en hausse depuis le point bas atteint en 2021 (graphique 7).

Sur les dix dernières années, les dépenses de soins de médecins spécialistes financées par les ménages ont progressé en moyenne de 2,2 % par an en dix ans, contre 3,8 % pour la Sécurité sociale et 2,5 % pour les organismes complémentaires. ■

Tableau 6 Répartition des dépenses de soins de médecins spécialistes en ville (hors médecins généralistes) par type de financeur en 2023

| | Dépenses (en millions d'euros) | Part (en %) |
|----------------------------|--------------------------------|--------------|
| Sécurité Sociale | 10 301 | 69,3 |
| État | 32 | 0,2 |
| Organismes complémentaires | 2 873 | 19,3 |
| Ménages | 1 649 | 11,1 |
| Ensemble | 14 854 | 100,0 |

Source > DREES, comptes de la santé.

Graphique 7 Taux de reste à charge des ménages pour les soins de spécialistes en ville (hors médecins généralistes)

Lecture > En 2023, le reste à charge des ménages, correspondant à la part directement financée par les ménages, représente 11,1 % du total des soins courants de médecins spécialistes en ville.

Source > DREES, comptes de la santé.

Pour en savoir plus

> Assurance maladie (2024, avril). [Zoom sur les professions libérales](#).

> Anguis, M., *et al.* (2021, mars). Quelle démographie récente et à venir pour les professions médicales et pharmaceutique ? Constat et projections démographiques. DREES, *Les Dossiers de la DREES*, 76.